SciencesPo Rennes

DÉLIBÉRATION n°2026-58
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 23 septembre 2026

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Vu le règlement intérieur de l'IEP,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique
Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes du 30 juin 2026 est adopté.

Membres en exercice : 30 membres

Membres présents ou représentés : 23 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Délibération : adoptée. refusée.

Le 23 septembre 2026

Le Président
du Conseil d'Administration

Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait : *Compte-rendu du conseil d'administration du 30 juin 2026 (5 pages)*
Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 24/09/2026

Conseil d'administration en formation plénière
Séance du 30 juin 2026

Présents

(1) M. Yann Lejolivet (Président du Conseil d'administration)
(2) M. Eric Hitti
(3) Mme Audrey Ballu-Gougeon
(4) Mme Gaël Le Saout
(5) Mme Corinne Poulain
(6) M. Vincent Valentin
(7) M. Romain Pasquier (représentant de M. Olivier David et de Mme Armelle de Guibert)
(8) M. Thibault Tellier
(9) M. Gil Desmoulin
(10) M. Nicolas Escach
(11) Mme Claire Toupin-Guyot
(12) Mme Gaëlle Petit
(13) Mme Marta Iglesias
(14) Mme Adeline Thobie
(15) Mme Jade Beniguel (représentante de Mme Coline Boudet)
(16) M. Auguste Desouhant
(17) M. Amadu Djalo
(18) Mme Jeanne Chapa
(19) M. Paul Lechartreux (à partir de 17 heures 30)
(20) Mme Clara Soudais
(21) Mme Pauline Cardot

Représentés

(22) Mme Laurence Bertrand-Dorléac
(23) Mme Armelle de Guibert
(24) Mme Coline Boudet
(25) M. Olivier David (représentant de M. le Président du Conseil Régional)

Membres ayant voix consultative

(26) M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP
(27) Mme Léa Escalmel, Association des Anciens

Invités

(28) Mme Nathalie Pruchon
(29) Mme Myriam Ravalet
(30) Mme Cyrielle Leclerc
(31) M. Cyril Rams
(32) M. Sébastien Châble
(33) M. Hugues Parola
(34) Mme Carole Rio

Procurations :

Mme Laurence Bertrand-Dorléac	Donne pouvoir à	M. Yann Lejolivet
M. Olivier David	Donne pouvoir à	M. Romain Pasquier
Mme Armelle de Guibert	Donne pouvoir à	M. Romain Pasquier
Mme Coline Boudet	Donne pouvoir à	Mme Jade Beniguel

M. Lejolivet ouvre la séance.

En préambule, M. Lejolivet souhaite la bienvenue aux participants.

Mme Ravalet procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

- **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2026**

Mme Ravalet précise que le procès-verbal a été communiqué tardivement et n'a pas encore été diffusé.

L'adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 mars 2026 est reportée.

1. VIE ETUDIANTE

- **Adoption du Schéma Directeur de la Vie Etudiante**

Un document est projeté.

M. Câble rappelle que le Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) traduit la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur que les établissements se dotent d'une stratégie dans ce domaine. .

Mme Iglesias confirme que l'établissement adopte l'approche souhaitée par le ministère pour construire et affirmer une politique de vie étudiante au plus près des besoins des étudiants et selon les spécificités des territoires. L'Université de Rennes a organisé un processus d'élaboration et la trame commune a été déclinée par chacun des établissements. Elle est le fruit d'un dialogue régulier avec les étudiants et répond à trois priorités : un établissement accueillant, un établissement à vivre au quotidien et un établissement de l'engagement.

M. Câble souligne que les politiques de vie étudiante se sont progressivement structurées au sein de l'établissement, avec la mise en place en 2019 d'un premier budget participatif, mais également la désignation d'un référent « vie étudiante » au sein de l'administration, la structuration de l'accompagnement associatif, la définition d'une politique sportive, la création de la Garden Party, le développement de l'emploi étudiant, la création du festival Nos Futurs et la structuration des modules-projets liés à des partenariats. D'autres actions se sont également mises en place progressivement, comme la diversification des solutions de restauration, le remboursement depuis deux ans du TOEFL pour les boursiers, le développement des équipements visant à améliorer le confort de l'établissement, la création de la semaine du sport en 2025, du cycle « apprendre à apprendre », du pôle communication et culture et du pôle vie étudiante en décembre 2025.

Le pôle vie étudiante remplit plusieurs missions : favoriser l'épanouissement étudiant, soutenir le développement de la vie associative, offrir un cadre d'engagement citoyen et solidaire et coordonner des actions transversales. L'action du pôle s'illustre à travers le partenariat avec les cadets de Bretagne pour le sport, les actions portées par les associations (Solidarezh, Batna, le média Greenfluence de Caen), des évènements Inter-Sciences Po, comme le prix Mirabeau (concours national d'éloquence), le festival artistique Artefact, le festival Nos Futurs. En 2027, la vie étudiante prévoit l'ouverture d'une première année à Caen, l'intégration de l'INSEAC, l'ouverture d'un café associatif, celle de la bibliothèque rénovée et l'organisation des Jeux Inter-Sciences Po à Rennes (avec 2 500 étudiants attendus).

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante propose différentes orientations pour les trois années à venir, avec, pour l'axe « un établissement accueillant », le renforcement du programme de démocratisation, la constitution d'un guichet unique pour la vie étudiante, des dispositifs en faveur de la promotion de la lecture, une enquête sur la précarité étudiante, etc. Pour l'axe « un établissement à vivre au quotidien », les actions porteront sur l'offre de restauration, la prévention santé, le soutien à la construction de logements étudiants, la création d'espaces supplémentaires pour la vie associative, une réflexion sur l'aménagement du parc situé derrière les amphithéâtres, le déménagement du campus de Caen et le renforcement des offres sportives et culturelles. L'axe consacré à l'engagement étudiant sera soutenu par la promotion des différents modes d'engagement, l'élargissement potentiel de l'emploi étudiant, le développement du festival Nos Futurs et des liens avec l'association des alumnis.

M. Diaz précise que le SDVE a été présenté à la commission permanente de la vie étudiante, qui a émis un avis favorable. Une version finale mise en forme par le service communication sera transmise aux administrateurs.

Mme Beniguel relaie des remarques émises par M. Lechartreux, en vue d'inclure dans le schéma directeur l'absence d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux extracommunautaires, à l'image de ce qu'a décidé l'Université de Rennes 2.

M. Diaz répond que la question des droits n'a pas sa place dans le Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

M. Djalo confirme que la commission de la vie étudiante a considéré que le texte allait dans le bon sens.

M. Diaz ajoute qu'il est évolutif et pourra être complété au fil du temps.

M. Lejolivet soumet au vote le Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

Le Schéma Directeur de la Vie Etudiante est adopté à l'unanimité.

- **Demande de domiciliation de l'association « Entrepo »**

M. Diaz explique que cette association gérera le futur café associatif. Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'accepter sa domiciliation.

La domiciliation de l'association Entrepo dans les locaux de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES

- **Budget rectificatif n°1**

Un document est projeté.

M. Diaz présente le budget rectificatif n°1. La procédure budgétaire prévoit en effet que le budget initial soit voté au mois de décembre, puis ajusté par un ou plusieurs budgets rectificatifs durant l'année. Il convient de rappeler qu'une partie de la masse salariale de l'IEP est gérée par l'État. Désormais, presque 110 emplois seront gérés au quotidien.

M. Diaz expose les objectifs du budget rectificatif 2026 : élaborer le budget 2026 de l'INSEAC et l'intégrer dans celui de Sciences Po Rennes, tirer parti des bons résultats financiers de 2024 et 2025 et intégrer les recettes et dépenses nouvelles. Le budget initial se veut toujours prudent. Les bons résultats en recettes et les dépenses modérées permettent finalement de créer 2,5 ETP d'enseignement. Lorsque le budget initial 2026 a été voté, le contexte était très incertain, faute de loi de finances et en raison de la mauvaise conjoncture économique, qui laissait anticiper une baisse des financements des collectivités territoriales et des risques de prélèvement sur la trésorerie. Le dernier versement du COMP n'a pas été reçu et il n'est donc pas comptablilisé. Les incertitudes qui planent sur l'apprentissage se répercutent également sur les recettes de l'IEP. Dans ce contexte, l'établissement a élaboré un budget prudent permettant toutefois d'assurer sa dynamique de développement, en poursuivant notamment ses efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement et en consolidant ses ressources propres, tout en prévoyant une légère augmentation de sa masse salariale pour répondre aux besoins d'enseignement et en tablant sur un résultat prévisionnel légèrement excédentaire.

M. Parola ajoute que l'intégration de l'INSEAC se traduit par des recettes supplémentaires de 553 000 euros, dont 150 000 euros déjà reçus du ministère de la Culture. Le versement du ministère de l'Éducation nationale est en cours. Hors INSEAC, la SCSP stagne, mais ne diminue pas contrairement à ce qui avait été anticipé. Les ressources propres se consolident par ailleurs, avec 2,5 millions d'euros de droits d'inscription, 1,4 million d'euros issus de la formation continue et de l'apprentissage et 300 000 euros de recettes diverses (recherche, locations). L'intégration des personnels de l'INSEAC entraîne mécaniquement la hausse des dépenses, les dépenses de fonctionnement demeurent maîtrisées, mais l'établissement maintient un programme d'investissement ambitieux, de 4,46 millions d'euros, lié notamment à la finalisation de la bibliothèque. Le résultat de l'exercice 2026 est attendu positif, à 21 813 euros, la capacité d'autofinancement s'élevant à 357 298 euros, le fonds de roulement à 2 967 960 euros et la trésorerie finale à 2 784 157 euros. Les indicateurs de soutenabilité sont bons, avec 138 jours de trésorerie pour un seuil minimal de 30, 148 jours de fonds de roulement pour un seuil minimal de 15 et un ratio de charges de personnel de 48,5% pour un plafond fixé à 85%.

L'INSEAC est partie intégrante du budget, mais fait l'objet d'un suivi distinct. En incluant l'INSEAC, le résultat budgétaire est attendu à -2 687 320 euros (la trésorerie étant mobilisée d'autant) et le résultat hors investissement

à 21 813 euros. Le montant final de trésorerie (soit 2,78 millions d'euros) restera gagé à hauteur de 932 000 euros, dont 327 000 euros pour les opérations pluriannuelles (Erasmus, contrats de recherche) et 605 000 euros pour respecter le critère de soutenabilité de 30 jours. Le montant libre d'emploi est donc estimé à 1,84 million d'euros fin 2026, ce qui permet de se projeter dans la poursuite de l'ambitieux plan d'investissement pluriannuel en 2027.

Mme Ravalet propose un premier bilan des investissements, évalués à 800 000 euros pour l'année 2026. À ce jour, 500 000 euros ont été engagés. La priorité concerne la rénovation électrique, qui nécessitera plusieurs années. Une première tranche sera réalisée à l'été, mais il faudrait la compléter par une seconde tranche de 250 000 euros en 2027. Les travaux d'amélioration du chauffage seront réalisés au mois de juillet. Les travaux d'étanchéité ont été effectués pour les amphithéâtres et concerneront le cloître durant l'été. Le réaménagement de la tour C est en cours. Le mobilier de la bibliothèque a été commandé. Le nouveau système de sonorisation de l'amphithéâtre Arendt sera installé fin août. En 2027, voire 2028, il est prévu de revoir les contrôles d'accès en lien avec le SSI, de rénover et d'augmenter les assises, l'acoustique et l'équipement en prises électriques des amphithéâtres, d'installer des abris à vélos couverts, de réaménager le parc, de sécuriser le parc informatique, etc.

M. Rams précise que l'opération la plus complexe a concerné la bibliothèque, qui touche à sa fin. Lors des votes des budgets initiaux et rectificatifs, les éléments présentés incluront désormais l'INSEAC, mais des informations plus précises sur le bilan et le compte de résultat de l'INSEAC pourront être fournies. Enfin, les indicateurs restent bien orientés et l'établissement continue à investir.

Mme Rio indique que la rectrice a émis un avis favorable sur le BR au vu de la trajectoire financière, les trois critères de soutenabilité se situant largement au-dessus des seuils prudentiels.

M. Lejolivet rappelle que l'IEP n'est pas autorisé à emprunter pour financer ses projets, ce qui impose qu'il dégage des excédents pour investir. Ce processus, qui nécessite de constituer des réserves de trésorerie avant de lancer les appels d'offres, induit nécessairement un décalage temporel dans la réalisation des projets. Il implique aussi que l'établissement doive justifier son niveau de trésorerie. Le budget rectificatif n°1 de 2026 est également atypique, puisqu'il s'agit du premier budget incluant l'INSEAC. Il convient de souligner le travail de broderie réalisé ces derniers mois, au plan organisationnel comme budgétaire, informatique et managérial, pour faire en sorte que ce rapprochement s'effectue dans de bonnes conditions de visibilité. La première traduction se voit aujourd'hui, avec une situation claire, qui sera suivie dans le temps et qui devrait bénéficier tant à l'INSEAC qu'à Sciences Po Rennes.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-15 et la soumet au vote.

La délibération 2026-15 est adoptée à l'unanimité.

- **Tarifs formation continue et alternance INSEAC**

Mme Ravalet annonce que les tarifs ont été repris tels qu'ils existaient à l'INSEAC pour ne pas pénaliser les dossiers en cours. Les administrateurs ont reçu le tarif des formations professionnelles proposées pour l'année 2026-2027. Une nouvelle grille tarifaire leur sera proposée en décembre 2026.

M. Lechartreux évoque des interrogations soulevées par la grille tarifaire de l'INSEAC, qui ne correspond pas à la grille individualisée en vigueur à Sciences Po Rennes. Le réalignement prévu en fin d'année sera-t-il effectué sur la base des tarifs de Sciences Po Rennes ?

M. Diaz explique que la grille mentionnée concerne la formation continue et non la formation initiale, sur les tarifs de laquelle l'IEP n'a pas la main. La grille proposée pour l'INSEAC est inférieure à celle de Sciences Po Rennes et s'adresse à des personnes en activité, qui bénéficient de financements extérieurs.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-16 et la soumet au vote.

La délibération 2026-16 est adoptée à la majorité (7 votes contre).

- **Attribution des subventions aux associations étudiantes 2026-2027**

M. Diaz indique que la proposition soumise aux administrateurs a été établie par la commission permanente de la vie étudiante, afin que, dès septembre, les associations disposent de trésorerie pour fonctionner. Le total, soit 26 300 euros, est également financé par la CVEC.

M. Djalo demande si M. Câble a reçu des retours concernant la situation de la BAC et de l'IVV.

M. Câble précise qu'une discussion est prévue avec In Vino Veritas (IVV) pour fixer le périmètre des actions avant le versement de la subvention. La Bande à Coco (BAC) a cherché à le joindre juste avant le Conseil d'administration, un échange sera engagé avec cette association pour redéfinir son projet dans le cadre de la charte des associations.

M. Djalo souligne que, contactée à l'issue de la commission, cette association avait confirmé sa volonté de se conformer à ladite charte. Sur le plan administratif, la transmission des éléments entre l'ancien bureau et le nouveau a pris du retard.

M. Câble rappelle que tous les versements de subventions seront conditionnés à la régularisation des dossiers administratifs.

Mme Beniguel observe qu'avait été prévue pour IVV une subvention temporaire dans l'attente de sa mise en conformité avec la charte des associations. Pour la BAC, aucune subvention n'avait été envisagée, dans l'attente d'échanges avec l'association. De ce fait, celle-ci devra-t-elle attendre un futur Conseil d'administration pour qu'une subvention lui soit votée ?

M. Câble confirme que des discussions seront engagées et que, s'il devait y avoir une subvention, elle serait votée le 23 septembre.

M. Lejolivet récapitule : In Vino Veritas doit revenir à son objet social primitif, qui a dérivé vers l'afterwork. Quant à la BAC, le sujet concerne la finalisation du dossier administratif.

M. Câble le confirme, ajoutant que des questions se posaient sur le bilan financier de la BAC et son périmètre d'action. Beaucoup d'éléments devaient donc être repris.

Mme Beniguel précise que la commission permanente de la vie étudiante s'était néanmoins positionnée en faveur d'un oui sous condition pour les deux associations. Il serait stigmatisant qu'une association ne reçoive pas de subvention à temps pour la rentrée étudiante, alors que toutes les autres les obtiendront. Sans oublier que d'autres associations ont également connu des difficultés administratives lors de changements de bureaux.

M. Diaz insiste sur le fait que la subvention doit d'abord être votée en commission permanente de la vie étudiante avant d'être proposée au Conseil d'administration.

M. Pasquier note que les administrateurs étudiants viennent de voter contre des dispositifs apportant des recettes supplémentaires à l'IEP, notamment pour abonder l'offre de vie étudiante, et demandent dans le même temps de déroger à certaines procédures. Il les invite donc à davantage de cohérence.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-17 et la soumet au vote.

La délibération 2026-17 est adoptée à l'unanimité.

- **Subvention à l'association Entrepo**

M. Diaz explique que cette demande de subvention exceptionnelle de 2 400 euros a été examinée et validée par la commission permanente de la vie étudiante, afin d'amorcer le lancement du café associatif. Le projet global s'élève à 11 000 euros, dont 8 000 euros environ d'investissements, pris en charge par l'IEP et par le CROUS à hauteur de 3 500 euros. L'établissement soutient l'installation de ce lieu au sein du foyer.

Une projection visuelle du projet est présentée en séance.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-18 et la soumet au vote.

La délibération 2026-18 est adoptée à l'unanimité.

- **Subvention à l'association étudiante de l'INSEAC**

M. Diaz indique que, faute de temps, il n'a pas été possible d'intégrer l'association étudiante de l'INSEAC à la commission permanente de la vie étudiante. Cette association recevait historiquement une subvention de 600 euros. Il est demandé au Conseil d'administration de reconduire ce montant pour la première année.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-19 et la soumet au vote.

La délibération 2026-19 est adoptée à l'unanimité.

3. MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

- **INSEAC – Convention de partenariat relatif au fonctionnement de la mention master « Culture et Communication »**

M. Diaz remercie l'Université de Rennes pour son accompagnement dans l'intégration de l'INSEAC.

Mme Ravalet confirme que la convention résulte d'un travail mené en collaboration entre l'IEP et l'Université de Rennes et permet d'assurer le fonctionnement du parcours de la mention master « Culture et Communication ». Cette convention prévoit une délégation pour le fonctionnement administratif et pédagogique de ce parcours. Sciences Po Rennes assumera la gestion administrative et sera le premier établissement composante à bénéficier d'une délégation de compétence dans le cadre des statuts de l'EPE. Celle-ci permettra au directeur de l'IEP de désigner les jurys d'admissibilité dans le parcours, puis d'admission pour le diplôme. L'objectif étant de limiter le plus possible la charge de travail de l'Université.

M. Lejolivet donne lecture de la délibération 2026-20 et la soumet au vote.

La délibération 2026-20 est adoptée à la majorité (7 abstentions).

- **Rapport social unique 2025**

M. Diaz remercie les services pour l'élaboration de ce rapport, qui doit encore être complété et amélioré dans les mois et années à venir.

M. Parola explique l'absence de rapport social unique depuis quatre ans par le changement de SIRH entre 2021 et 2022. Le nouvel outil a sécurisé les processus de gestion administrative et de paye, mais ne disposait pas de solution de requêtage des données. L'IEP s'est désormais doté d'un outil issu de l'université de Rennes, qui permet d'effectuer des requêtes et de produire enfin un premier rapport.

Mme Ravalet ajoute que le rapport social unique a reçu un avis favorable du CSA, accompagné de souhaits d'évolution pour l'avenir. La production de ce rapport s'inscrit dans la démarche d'alignement de l'établissement vis-à-vis de ses obligations réglementaires. Il convient de remercier la DRH de l'avoir élaboré.

M. Lejolivet soumet au vote le rapport social unique 2025.

Le rapport social unique 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Charte documentaire**

Mme Ravalet précise que la charte a été présentée dans la commission ad hoc, en présence d'experts extérieurs, et ne pose pas de difficulté particulière. Elle est soumise pour information.

4. PEDAGOGIE – FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

M. Tellier propose remercie l'équipe, qui a œuvré autour des priorités que sont : faire de Sciences Po un acteur majeur de la formation des élus dans le Grand Ouest, identifier l'établissement comme un acteur des transitions professionnelles et développer une offre de service à destination des cadres des secteurs publics et privés. Dans ce cadre, l'IEP a obtenu pour quatre ans le renouvellement de son agrément auprès de la commission nationale des élus locaux. Ce qui lui permet de proposer des formations et le distingue d'universités ne disposant pas de cet

agrément. De nouvelles opportunités en ont découlé, et notamment des partenariats avec POLARIA et ASKORIA, avec le syndicat de l'énergie 35 ou avec l'ADEME. L'établissement amplifie ainsi son rayonnement. Les délibérations proposées reflètent la montée en puissance de la formation continue, enjeu essentiel pour l'IEP, en particulier sur le plan financier.

Les formations proposées par ASKORIA et POLARIA concernent l'intelligence artificielle et sont ciblées. La troisième délibération porte sur la création d'un EMBA intitulé « urbanisme organique », qui viendra compléter l'offre de MBA et s'inscrira en résonance avec le master ISUR. Il réalisé en partenariat avec l'association Villes Vivantes et a pour objectif d'analyser la fabrique urbaine et les grands enjeux de l'urbanisme. Il sera proposé aux élus locaux et aux cadres administratifs travaillant sur ces sujets.

M. Diaz ajoute que l'ensemble des formations proposées sont liées à des projets de recherche et que la formation des élus est considérée, par l'IEP, comme un enjeu démocratique majeur, considérant que seuls 8% des élus se forment.

M. Lejolivet soumet au vote l'ensemble du chapitre 4.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité, soit :

La délibération 2026-22,

La délibération 2026-23,

La délibération 2026-24.

- **Maquette du module de formation « Exercer une délégation sur les politiques de solidarités » en partenariat avec ASKORIA**

- **Convention de partenariat de formation avec ASKORIA**

- **Maquette du Projet de formation à destination des élus locaux sur l'IA générative et agentique**

- **Convention de partenariat de formation avec POLARIA**

- **EMBA Urbanisme Organique en partenariat avec Villes Vivantes**

5. RÉSEAU SCPO

- **Avenant à la convention CC1A**

M. Diaz précise que cette convention permet de rembourser la présidence de l'IEP de Toulouse pour l'achat de copies pour le concours. Pour la première fois, cette année, celui-ci s'est déroulé avec des copies numériques, ce qui a été très apprécié.

M. Lejolivet soumet au vote la délibération 2026-25.

La délibération 2026-25 est adoptée à l'unanimité.

6. PEDAGOGIE – DIPLÔME SCIENCE PO

- **Modalités de contrôle des connaissances 1A**

Mme Iglesias souligne la principale modification intervenue dans la maquette de première année, avec l'ouverture du campus de Caen. Les mêmes cours seront dispensés à Caen et à Rennes, selon les mêmes modalités. L'IEP table sur deux groupes de 20 étudiants, soit 40 au total pour Caen. Pour les autres délibérations, il n'y a aucune modification à signaler.

- **Modalités de contrôle des connaissances 2A**
- **Règlement pour la mobilité internationale**
- **Modalités de contrôle des connaissances et règlement de la 3A**
- **Règlement Bachelors**
- **Procédure de reconnaissance de l'engagement étudiant**

M. Lejolivet propose un vote bloqué sur le chapitre 6.

Le début du chapitre 6 est adopté à l'unanimité soit :

La délibération 2026-26,

La délibération 2026-27,

La délibération 2026-28,

La délibération 2026-29,

La délibération 2026-30,

La délibération 2026-31.

Modalités de contrôle des connaissances Ecole Politiques Publiques (5ème année)

M. Desmoulin précise que les délibérations concernent à la fois des DNM et des diplômes de niveau 7. Les seules modifications concernent l'ajout du master EAC de l'INSEAC dans l'Ecole des Politiques Publiques et les MCC sur le GASP, qui pourra ouvrir pour la future année universitaire, car il comporte suffisamment d'inscrits.

- **MCC Jugements et autorité publique (JAP)**
- **MCC Concertation et territoires en transition (CTT)**
- **MCC Culture et transition (CT)**
- **MCC Gouverner les mutations territoriales (GMT)**
- **MCC Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique (RESSP)**
- **MCC Sécurité, défense et Intelligence Stratégique (SEDEFIS)**
- **MCC Centre de préparation INSP**
- **MCC Gouverner et administrer le secteur public, Préparation aux « grands concours » (GASP)**
- **MCC Education Artistique et Culturelle (EAC)**

M. Lejolivet propose un nouveau vote bloqué.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les délibérations suivantes :

La délibération 2026-32,

La délibération 2026-33,

La délibération 2026-34,

La délibération 2026-35,

La délibération 2026-36,

La délibération 2026-37,

La délibération 2026-38,

La délibération 2026-39,

La délibération 2026-40.

Modalités de contrôle des connaissances Ecole Affaires Internationales (5ème année)

- **MCC Affaires Politiques Européennes (APE)**
- **MCC Analyse et gouvernance internationale des ressources et des risques (AGIR)**
- **MCC Etudes Parlementaires (EP)**

M. Lejolivet propose un nouveau vote bloqué.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les délibérations suivantes :

La délibération 2026-41,

La délibération 2026-42,

La délibération 2026-43.

Modalités de contrôle des connaissances Ecole Villes et environnements urbains (5ème année)

- **MCC Stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions (IN-SITU)**
- **MCC Gouverner des métropoles, affaires publiques et Maritimité (GMM)**
- **MCC Ingénierie des Services Urbains en Réseaux : villes en devenir (ISUR)**

M. Lejolivet propose un nouveau vote bloqué.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les délibérations suivantes :

La délibération 2026-44,

La délibération 2026-45,

La délibération 2026-46.

Modalités de contrôle des connaissances Ecole de Journalisme (5ème année)

- **Règlement et MCC Journalisme, Reportage et Enquête (RE)**

M. Lejolivet soumet au vote la délibération 2026-47.

La délibération 2026-47 est adoptée à l'unanimité.

Modalités de contrôle des connaissances Ecole des Solidarités et de la Responsabilité Sociétale (5ème année)

M. Desmoulin précise que la formation ORIT est délivrée à Caen.

- **MCC Organisations Responsables et Impacts Territoriaux (ORIT)**
- **MCC Management des Projets en Energies Renouvelables (MENR)**
- **MCC Management des Risques et de la Qualité (MRQ)**
- **MCC Management des organisations et des Projets (MOP)**
- **MCC Gouvernance des Solidarités Territoriales (GSOT)**

M. Lejolivet propose un nouveau vote bloqué.

Le Conseil d'administration se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les délibérations suivantes :

La délibération 2026-48,

La délibération 2026-49,

La délibération 2026-50,

La délibération 2026-51,

La délibération 2026-52.

Autres Modalités de contrôle des connaissances

Mme Iglesias signale une modification pour les étudiants entrant en quatrième année sans avoir effectué de semestre à l'international et qui doivent effectuer une année préparatoire. Au cours du premier semestre, ils pourront suivre des matières dans lesquelles leurs connaissances sont insuffisantes et pratiquer une langue vivante pour se remettre au niveau attendu en début de quatrième année. Au semestre 2, comme les années précédentes, ils iront soit en université, soit en stage à l'international.

Mme Beniguel demande si cela signifie qu'une année supplémentaire sera nécessaire pour rejoindre le master.

Mme Iglesias le confirme, ajoutant que cette année préparatoire existe depuis longtemps pour compenser l'absence du semestre à l'international. Il est proposé cette année aux étudiants de choisir les matières qu'ils souhaitent rattraper. Ils disposent du même accompagnement pour partir à l'international, mais avec moins de choix.

M. Diaz précise que, sur une trentaine d'étudiants admis en quatrième année, la moitié suivront cette année préparatoire. Leur parcours sera fléché pour que l'intégration en quatrième année soit plus facile.

Mme Beniguel demande si ces étudiants valident à la fin de leurs parcours le diplôme de Sciences Po.

M. Desmoulin le confirme, sous réserve qu'ils suivent le parcours initialement choisi.

- **MCC Année préparatoire Campus de Rennes**

M. Lejolivet soumet au vote la délibération 2026-53.

La délibération 2026-53 est adoptée à l'unanimité.

7. PEDAGOGIE – DIPLÔMES INTERNATIONAUX

Mme Iglesias confirme l'absence de modification. Les AEPa et CEPa concernent les étudiants effectuant le parcours en anglais. Depuis l'année précédente, un parcours pluridisciplinaire a été mis en place, qui n'impose plus un nombre minimal d'ECTS.

- **Règlement Bachelor Monde chinois**
- **Modalités de contrôle des connaissances et Règlement AEPa/CEPa**
- **Modalités de contrôle des connaissances et Règlement AEP/CEP**
- **MCC et Règlement parcours pluridisciplinaires 2026-2027**

M. Lejolivet soumet au vote les délibérations 2026-54, 2026-55, 2026-56 et 2026-57.

Les délibérations 2026-54, 2026-55, 2026-56 et 2026-57 sont adoptées à l'unanimité.

INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Diaz déclare avoir appris dans la semaine que Sciences Po Rennes serait évalué de manière particulière par l'HCERES, avec l'ENS. Ce qui impliquera un travail important en interne. Un Conseil d'administration exceptionnel sera programmé pour examiner le rapport d'auto-évaluation. Un autre Conseil d'administration devra se pencher sur la sortie de l'expérimentation « Grand établissement », dans le contexte d'incertitude lié au vote de la loi sur l'enseignement privé. L'IEP sera donc très attentif aux débats parlementaires de rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lejolivet annonce que Mme Poulain quitte le Conseil d'administration et la remercie pour son travail et sa contribution durant son mandat. Elle poursuivra ses enseignements au sein de l'INSEAC, et devra être remplacée au titre des personnalités extérieures.

M. Diaz remercie l'ensemble des participants.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 23 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.